



Syndicat National FO des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

Compte-rendu du CTL du 23/03/2016

Les réformes ou le jeu des chaises musicales !

Qu'il s'agisse de l'accueil rue des Clercs ou des restructurations-fusions en un mot des suppressions à venir, c'est une valse des agents et des services qui nous attend .

Qu'on en juge !

1/ Accueil à la rue des Clercs

Un point d'information a été donné par la direction sur les conditions d'accueil de la rue des Clercs.

Mesures de sécurité obligent, suite aux attentats, la direction se doit d'appliquer STRICTEMENT la Note DG et par conséquent assurer la réception au rez-de-chaussée de tout le public.

C'est là que les choses se compliquent, car l'accueil des professionnels se faisait dans les étages pour les SIE, et le pôle enregistrement gérait l'accueil du public au 5^{ème} étage, d'où les mesures pour caser le tout au RDC avec en perspective la prochaine campagne impôt sur le revenu.

Au jeu des chaises musicales :

- délivrance des quitus (passe du box C3 en box E4)
- pôle enregistrement (passe du box E4 eu box E5)
- Il manque en effet 1 box pour la campagne IR.
- Pas d'accueil d'orientation en B1 pendant la campagne IR
- Bureaux des cadres A accueil supprimés et reconvertis à la dématérialisation et aux informations concernant la prime d'activité avec 3 PC.
- Box E3 très demandé par le pôle FIE, le pôle CE et le PRS.
- pas d'élargissement des horaires d'ouverture lors de la campagne IR

FO a posé la question de l'accueil des PMR (Personnes à Mobilité Réduite), visiblement oublié dans ce tournoi. La Direction va nous donner sa réponse On attend...

Enfin ces chaises ne sont que provisoires, la Direction ayant précisé qu'une réflexion est en cours afin d'organiser de manière pérenne l'accueil rue des Clercs. **Ce n'est pas un poisson d'avril !**

2/La formation professionnelle

La direction a reconnu qu'en 2015 la Formation Professionnelle a connu d'importantes évolutions réglementaires et organisationnelles :

- renforcement du dispositif « E-FORMATIONS » en matière de gestion des formations en ligne,
- organisation de formations spécifiques CSB (2ème vague) sur deux mois (septembre/octobre),
- généralisation du parcours de Mobilité Fonctionnelle (MF) pour les tous les cadres A, B et C changeant de sphère professionnelle au 01/09/2015.
- succès de la télé inscription (TI) pour les concours externes.
- Recrutement d'une apprentie (contrat de droit privé d'un an depuis le 14/09/2015)

FO a fait remarquer son attachement à formation professionnelle tant initiale qu'en cours de carrière et a remercié l'investissement de tous les acteurs de la formation, en particulier les 72 formateurs locaux.

Le service de la FOR PRO compte un agent B supplémentaire depuis le 01/09/2015.
Le pourcentage de participation aux préparations aux concours a connu son taux le plus bas en 2015.
Le nombre d'agents formés est aussi en baisse en 2015 .

Pour FO l'absentéisme est malheureusement une réalité en lien direct avec l'augmentation des charges de travail résultant des suppressions d'emplois.
La e-formation est omniprésente.

FO a réaffirmé son opposition à la e-formation, (cf : l'application FDD Frais De Déplacement ou comment se former tout seul pour renoncer à faire ses frais ensuite) et rappelé son attachement à la formation traditionnelle.

3/ BILAN DE LA CAMPAGNE D 'EVALUATION 2015

La direction a assuré que toutes les mises en réserve de bonifications 2015 ont bien été allouées au département au titre de la campagne 2016

FO a interrogé la Direction sur les incidences pour l'évaluation des B en 2016 du fait de la mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) .

Réponse : pas d'information précise sur le sujet, les travaux de notation sont reconduits à l'identique, selon les instructions de la DG. « La DG a conscience du problème », dixit la Direction.

Pas davantage d'explications à la question de FO sur l'articulation du dispositif RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à la DGFIP.

C'est le flou qui est de rigueur à la DDFIP maintenant !

4/Bilan de l'exécution budgétaire 2015 et budget 2016

Pas de dégel de la réserve budgétaire de la DG ce qui contraint les Directions locales aux économies !

Le principal poste de dépense est l'affranchissement, et ce malgré les mesures prises par la Direction (envois en masse, en éco-pli...).

Les plus gros consommateurs d'affranchissement sont les collectivités locales (envois faits par la DGFIP des avis à payer d'ordures ménagères pour le compte des communes).

5/ INTEMPERIES (hiver et canicule)

Le 7/12/2012, des consignes ont été transmises aux chefs de service sur la conduite à tenir en cas d'intempéries.

Il n'y a plus de consignes de la DG et plus d'obligation de rejoindre le poste le plus proche.

Des facilités horaires doivent être données à l'agent. Une autorisation d'absence exceptionnelle peut être accordée en cas d'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail.

Toute latitude est donnée aux chefs d'unités pour donner des facilités aux agents (récupération horaires variables, abondement horaire).

Reste le problème de l'interprétation desdits messages.**FO a donc demandé une harmonisation des pratiques au plan local sur un même site.** A suivre

6/Déploiement du service civique à la DGFIP

Dispositif créé en 2010 qui vise à renforcer la cohésion sociale par l'embauche de jeunes de 16 à 25 ans.

Pour la DGFIP 300 jeunes seront recrutés en 2016.

Pour la Moselle, recrutement de 5 jeunes affectés au service accueil à compter du 04/04/2016.

3 à Metz (2 rue des Clercs et 1 à la Cité administrative), 1 à Forbach et 1 à Thionville.

Contrat d'une durée de 8 mois, semaine de 24 h, payés 573€ par mois, **c'est pour FO ,sous couvert d'un plus pour ces jeunes, une précarisation de l'emploi dans la Fonction Publique, le CDD du privé appliqué à la Fonction publique en lieu et place de recrutements statutaires.**

7/Opérations de restructurations du réseau en 2017 (vote)

- fusion Albestroff-Sud Saulnois ;
- fusion Fénétrange-Sarrebourg ;
- fusion Courcelles-Chaussy - Metz municipale ;
- création du Service Départemental de l'Enregistrement

FO-DGFIP a redit son opposition totale à ces projets (voir ci-dessous les extraits de notre déclaration en début de CTL)

- Désertification du service public en milieu rural et obligation faite aux usagers, à nos concitoyens d'aller vers la dématérialisation à tout-va.
- Abandon de la connaissance du terrain préjudiciable au contrôle fiscal qui ne se nourrit pas seulement d'applications informatiques aussi sophistiquées soient-elles.
- Absence de lisibilité pour le maintien de nos trésoreries SPL (Secteur Public Local) impactées directement par la carte de l'intercommunalité.
- Opposition totale des agents concernés qu'ils soient A, B ou C qui vivent dans un climat anxigène et subiront des mobilités forcées géographiques et, ou, fonctionnelles.

FO-DGFIP a demandé certaines précisions :

Les restructurations prendront effet au 01/01/2017 et les agents concernés seront en position de détachement sur ces structures à cette date avant d'y être affectés au mouvement du 01/09/2017.

FO a dénoncé les dommages collatéraux de ces fermetures de trésoreries, notamment pour les femmes de ménage licenciées, sujet jamais évoqué par la direction.

Des garanties ont été données suite à la demande de FO pour la Trésorerie de Metz-Municipale par la Direction tant en terme d'effectifs que de locaux dans le cadre de cette restructuration.

Le SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) fusion-suppression des 2 services de Thionville et Sarreguemines sera installé à Metz le 01/09/2017 et non le 01/09/2018 ou le 01/01/2018 comme annoncé précédemment.

La présentation idyllique faite par la Direction n'est pas en phase avec la réalité du terrain et des questions posées par FO qui attendent une réponse. A suivre

FO-DGFIP a demande une écoute attentive des situations personnelles des agents qui seront impactés par ces réformes.

FO-DGFIP a voté CONTRE CES FUSIONS-SUPPRESSIONS.

8/Questions diverses

- Pas de modification des RAN (Résidence d'Affectation Nationale) en Moselle pour 2016
- Activité bancaire : une réflexion est en cours sur une configuration en 4 ou 5 centres Dépôts de Fonds en France en 2018
- Suite à la dématérialisation des nomenclatures comptables (M14, M22, M49 ...) **FO a redemandé une dotation d'un support papier** pour les agents des services SPL (Réponse de la Direction : on regarde).